Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260321-DE_14_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars à 09 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Annick ROCHELLE, Ludovic VALLÉE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Cédric MORAZIN, Claire LERAY, Cyrille MOREL

Absents excusés : Alexis GUÉRIN
Absents :

Alexis GUÉRIN a donné pouvoir à Ludovic VALLÉE
Secrétaire de séance : Claire LERAY

Date de la convocation : 16/03/ 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Date affichage convocation : 16/03/2026

Délibération n° 14_2026

OBJET : Election des adjoints au maire

- CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
- CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
- CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;
- VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le vote à bulletins secrets, le résultat du premier tour s'établit comme suit :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :
- Liste de Ludovic VALLÉE : 13 voix – treize
- Liste d'Annick ROCHELLE : 2 voix – deux

La liste de Ludovic VALLÉE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue.

Le conseil municipal installe
- Ludovic VALLÉE en qualité de 1er adjoint;
- Annick ROCHELLE en qualité de 2e adjointe ;
- Cédric FOUBERT en qualité de 3e adjoint ;

A Le Loroux, le 23 mars 2026

Mr le Maire
C. LEFEUVRE,

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.